

### *Accès aux documents*

C'est une des grandes causes du cynisme et du manque de confiance qui règnent partout chez nous. N'importe quel député sincère de la Chambre sait comme moi que, où que l'on aille au Canada, on sent un sentiment d'indignation, d'exaspération, de colère et de scepticisme parmi les gens, ce qui a empêché les gouvernements d'aujourd'hui de régler les problèmes qui nous touchent. La plupart de ces problèmes ne tiennent pas à autre chose qu'à l'homme, et peuvent être guéris par lui. Il faut créer des rapports vrais entre le gouvernement et les gouverneurs, qui n'existent pas à présent, non seulement à l'échelon fédéral, que je connais de près, mais aux autres niveaux d'administration.

Monsieur l'Orateur, le peuple peut pardonner aux politiciens et au gouvernement de se tromper, mais il ne leur pardonnera pas leurs mensonges, leurs duperies, les attermoiments stratégiques et toutes ces faiblesses qui sont à présent le sceau d'Ottawa. Un gouvernement ouvert, qui fonctionne dans le cadre d'une loi acceptable sur la liberté d'information ne peut être que profitable pour le Parlement et pour le public canadien. Les Canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement fait pour eux ou comment il préside à leur destinée, comme de savoir ce qu'il leur en coûte, et quels seront les bénéficiaires de leurs propositions. Cela permettra au Parlement de mieux jouer son rôle. La période des questions aura une plus grande portée, avec des questions plus courtes et plus précises, si les députés des deux côtés de la Chambre ont en main les éléments voulus pour participer de façon intelligente et utile à n'importe quel débat.

On parle beaucoup de la liberté d'expression. Mais, monsieur l'Orateur, à quoi sert la liberté d'expression si on ne sait pas de quoi on parle? Je suis convaincu que les débats de la Chambre auront beaucoup plus de valeur quand nous aurons une vraie loi sur la liberté d'information, je dis «quand», car c'est devenu une question urgente. Je doute fort que la population admette plus longtemps que le gouvernement, ou tout autre gouvernement, provincial ou fédéral, tarde davantage à présenter cette loi.

Il y a eu des discussions quant au type de loi que la plupart d'entre nous voulions, et quand je dis la plupart d'entre nous, j'inclus également un grand nombre de députés ministériels. Si j'étais libre, aux termes du Règlement, de présenter un projet de loi sur la liberté d'information et qu'il soit mis aux voix en l'absence des whips, 75 p. 100 des députés l'appuieraient et au moins autant à l'autre endroit. Nous aurions donc rapidement une mesure législative.

Le gouvernement a montré qu'il abordait ce problème avec une prudence excessive, mesquine et dilatoire. Il soulève la question des responsabilités ministérielles. Monsieur l'Orateur, la responsabilité ministérielle au Canada est devenue une farce, un mythe. Elle n'existe plus. Le ministre sait ordinairement très peu ce qui se fait dans son ministère. Il est en réalité le porte-parole, l'avocat de son ministère et des fonctionnaires. Il lit le mémoire ministériel aux séances du cabinet à la Chambre et devant le grand public.

Par la nature et la qualité même de notre gouvernement, son intervention générale dans la vie de la population, il est

[M. Baldwin.]

absolument impossible pour un ministre de savoir ce qui se passe. Même lorsque leurs hauts fonctionnaires les informent des activités de leur ministère, les ministres se présentent à la Chambre et que se passe-t-il alors? Nous avons eu un exemple typique de cela ces quelques derniers mois lorsqu'il était question de la sécurité. La présidence s'étant fondée sur des précédents survenus à la Chambre, elle nous a interdit—ce que je ne conteste aucunement—d'interroger, des ministres, éminents parlementaires, qui savaient pertinemment comment fonctionne le ministère du solliciteur général; si j'utilise l'expression «parlementaires éminents», c'est bien parce que c'est le temps des Fêtes. Néanmoins, la loi sur la réorganisation du gouvernement permet au premier ministre de muter ses ministres chaque fois que les choses prennent une tournure curieuse, de telle sorte que les ministres ne peuvent plus être interrogés au sujet des affaires de leurs anciens ministères. Dans ces circonstances, comment peut-on parler sérieusement de la responsabilité ministérielle?

En ce moment, les ministres comparaissent devant une commission royale d'enquête dont le mandat est déterminé par le premier ministre et qui doit lui faire rapport. Cette commission peut tenir ses séances à huis clos. Comment peut-on parler de responsabilité ministérielle? Tous ceux qui prétendent que la responsabilité ministérielle est un obstacle à l'adoption de la loi sur la liberté d'accès à l'information auraient eu avantage à se trouver ici ces deux derniers mois. Ils sauraient que leur argument ne fait pas le poids.

On dit que les ministres ont la priorité, le dernier mot et que les juges doivent se soumettre. Chaque jour, les juges des cours fédérales et provinciales sont saisis de questions relatives à des lois provinciales ou fédérales et doivent donner une interprétation de certains aspects de la conduite du gouvernement qui sont le résultat des actes des ministres. Les exemples abondent. Le solliciteur général (M. Fox) ne s'est montré aucunement disposé à demander l'avis de personnes compétentes du domaine juridique au sujet de certaines décisions qu'il a prises au cours du débat sur la sécurité. Quatre fois il est allé devant un tribunal et quatre fois il s'est fait débouter. Pour un gouvernement qui prétend ne pas être enclin à laisser aux juges le droit d'examiner les décisions des ministres, je trouve que le solliciteur général montre pas mal d'empressement à faire le contraire.

Nous avons eu le cas du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) qui a soumis un litige à la décision d'un juge. Nous avons eu celui du programme de la Commission de lutte contre l'inflation que le gouvernement a renvoyé devant la Cour suprême du Canada. Quand les tribunaux siègent pendant l'année, ils ont l'occasion de traiter de questions dans lesquelles le gouvernement se trouve en cause. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas une raison. La véritable raison, et tous nous le savons fort bien, les ministériels et le cabinet le savent fort bien, c'est que le gouvernement a peur d'agir au grand jour et de se trouver dans une situation embarrassante. C'est une crainte fort compréhensible de la part de n'importe quel gouvernement qui détient le pouvoir depuis un certain temps.